

Ville d'Allauch

Maison de la vie associative

La commune d'Allauch encourage l'élan associatif qui contribue au dynamisme de la ville.

Les associations allaudiennes œuvrent au côté de la collectivité, dans les domaines les plus divers : traditionnel, culturel, aide sociale ou humanitaire, éducation, protection animale, ...

La Maison de la Vie Associative est un lieu de ressources, de renseignements et de dialogues entre les associations, les administrés et les services municipaux.

Les missions de la M.V.A

- › Impulser la mise en place du partenariat ville – association;
- › Informer et aider les initiatives de création d'association;
- › Apporter aide et assistance aux associations dans les domaines législatifs, comptables, fiscaux pour leur fonctionnement, dans les domaines du montage de projet des financements et de la communication, pour la mise en place de leurs manifestations;
- › Favoriser la circulation des informations et la mise en réseau des activités associatives;
- › Gérer la mise à disposition des locaux et des équipements aux associations, pour qu'elles puissent y pratiquer leurs activités;
- › Préparer par le dialogue et la connaissance, les dossiers d'activités des associations, permettant aux élus de prendre des décisions fondées, notamment en matière de subvention et d'aides publiques.

Les associations implantées sur la commune d'Allauch peuvent demander leur inscription auprès de la Maison de la Vie Associative, qui propose un certain nombre de services : bureaux, salle de réunion, documentation, traitement informatique, boîte aux

lettres ...

Demande de subventions

Le dossier de demande de subvention doit être utilisé par toute association sollicitant une subvention auprès de l'État. Il peut être utilisé pour les collectivités territoriales et établissements publics. Il concerne le financement d'actions spécifiques ou le fonctionnement général de l'association.

Il ne concerne pas les financements imputables sur la section d'investissements.

Pour faire une demande de subventions 2022 auprès de la Mairie d'Allauch, merci de bien vouloir télécharger le dossier de demande subvention, de le compléter et de le retourner avec toutes les pièces justificatives avant le 28 février 2022

- › [Téléchargez le dossier de demande de subvention 2024](#)
- › [Le règlement d'attribution des subventions aux associations](#)

CONTACT



SERVICES MUNICIPAUX

Maison de la Vie Associative

780, route des 4 saisons
13190 Allauch

☎ 04 91 10 44 75

✉ courrier@allauch.com

[i VOIR LA FICHE](#)

**MAIRIE
D'ALLAUCH**

1 Place Pierre Bellot
13190 Allauch

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Jeudi :

8h30 > 12h30 - 14h > 18h

Vendredi :

8h30 > 12h - 14h > 17h30

Samedi :

8h30 > 12h